



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Caumont-sur-Aure

Séance du lundi 11 mai 2026

I. Ouverture de séance

Le Conseil municipal de Caumont-sur-Aure s'est réuni en séance ordinaire le lundi 11 mai 2026 à 18h00, dans la salle du Conseil de la mairie de Caumont-l'Éventé, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 29 avril 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 29 avril 2026.

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Monsieur Christophe LE BOULANGER, Maire.

Présents :

Michel PORET, Nathalie HANICOT, Christophe LE BOULANGER, Bérengère MOREAU, Michel GENNEVIEVE
Laure HAUSSARD, Alain CIMINO, Corinne BOUVIER, Serge LARUE, Florent CAREL, Delphine POTIER, Christophe RAMARD
Benoit BOUILLET, Nathalie MARIN, Claire TANNEUR, Françoise BECQUET, Sophie MELLENE
Gilles LAURENT, Jean-Marie BEZIER, Michel LEJEUNE, Carine LEPREVOST, Dominique BOUVIER, Nathalie CATELAIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Absents non excusés :

Membre en exercice	23
Membres présents et représentés	23
Quorum	atteint
Membres absents	0
Membres ayant donné pouvoir	0

II. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Monsieur le Maire propose la désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Claire Tanneur est désignée à l'unanimité .

III. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 13 avril 2026

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à approbation.

Monsieur Poret apporte deux remarques :

- La révision de prix des terrains à bâtir rue de l'ancienne gare est surtout justifiée par la prise en compte des frais financiers résultants de l'emprunt court terme.
- Le devis GODEY concernant l'égavage autour du lagunage doit être revu depuis la prise de compétence assainissement de PBI.

Il est adopté à l'unanimité avec ces observations.

IV. Examen des points inscrits à l'ordre du jour

1. Administration générale et personnel

Aucun point soumis à délibération.

Le conseil est informé des deux points suivants :

Information recrutement agent accueil au 1 juin , Monsieur Mathieu CONNAN

Information arrêt maladie Mme LECONTE jusqu'au 25 mai .

2. Finances

2.1 Encaissement de chèques

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque suivant au nom de la commune : 2000 euros émis par l'association foyer rural , participation à l'achat de mobilier pour la salle des fêtes de la Vacquerie (tables et percolateur). Une lettre de remerciement sera adressée à l'association.

Un remboursement a été effectué suite à un retard de loyer de décembre 2025 à avril 2026 concernant un locataire de la résidence des Sorbiers. : 2629,45 €, émis par Mme LEMENUET Thérèse, en remboursement des sommes dues des loyers impayés

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à encaisser les chèques.

3. Lien social

Aucun point soumis à délibération.

4. Urbanisme et transition écologique et énergétique

Aucun point soumis à délibération.

Le conseil est informé du point suivant :

Rappel réunion d'information sur les règles d'urbanisme : 27 mai 18 heures Mairie de Caumont

5. Cadre de vie et Travaux

5.1 Présentation du projet aire de camping-car

Monsieur le Maire présente l'état d'avancement du projet (localisation, aménagements envisagés, financement, calendrier).

Le conseil municipal a examiné la proposition de Camping-Car Park, premier réseau européen d'aires d'étape et d'aires de services, qui gère plus de 800 aires en Europe et revendique « 1 million de clients camping-caristes ». L'entreprise a présenté son modèle d'aménagement, d'exploitation et de promotion d'une aire de camping-cars sur la commune.

La société a rappelé les attentes des camping-caristes : propreté, sécurité, calme, qualité des services et proximité des commerces. Selon l'étude fournie, « 76 % des camping-caristes souhaitent séjourner sur des aires d'étapes payantes », ce qui confirme l'intérêt d'un équipement structuré et sécurisé.

Le projet vise à créer une aire d'environ 20 emplacements, équipée d'un contrôle d'accès automatisé, d'une borne de services connectée, de bornes électriques individuelles, d'un système de vidéosurveillance, d'un automate de paiement et d'une signalétique complète. Camping-Car Park assure la fabrication, l'installation, la maintenance, la gestion financière, l'assistance client multilingue et la promotion touristique.

Le coût des équipements s'élève à 58 637 € HT, auxquels peuvent s'ajouter 16 712 € HT pour les kits préfabriqués. Une solution de financement en vente différée sur 5 ans est proposée, avec une échéance annuelle de 12 540 € HT, permettant à la commune de récupérer immédiatement la TVA et de bénéficier d'une procédure simplifiée.

Le prévisionnel d'exploitation présenté par l'opérateur estime, pour la première année complète (2026), un chiffre d'affaires de 36 517 € TTC, basé sur un taux de fréquentation moyen de 38 %. Sur 10 ans, la commune percevrait un total estimé à 296 187 € TTC, tandis que les retombées économiques locales pour les commerçants sont évaluées à 1 518 907 €, sur la base d'une dépense moyenne de 44 € par jour et par camping-cariste.

Le conseil a pris acte de la présentation, des projections financières, des modalités de gestion déléguée et des implications pour l'aménagement du site.

Les travaux sont envisagés sur 2026. Ils sont prévus au budget.

Plan de financement inscrit au budget

		Dépenses		Recettes
Aménagement		84 000,00	FCTVA	28346,112
Equipement	(1)	68 400,00	Emprunt	144 453,89
Kit installation		20 400,00		
		172 800,00		172 800,00

(1) La dernière proposition de Camping-Car Parc est de 70 364,40 euros TTC

Estimation emprunt

3% / 10 ans	K	13421	13926	14344
	I	4749	4245	3828
Total		18170	18171	18172
Supposé être compensé par des rentrées				

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

A l'unanimité

D'accepter la proposition de Camping-Car Parc

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la proposition, à rechercher toute subvention y afférent et à contracter un emprunt d'un montant maximum de 145 000 euros, sur 10 ans, taux annuel max 3 %.

5.2 Présentation du projet de vidéoprotection

Présentation du dispositif envisagé : périmètre, objectifs, coûts, subventions possibles, calendrier.

Le conseil municipal a examiné deux propositions concurrentes : Axione et Vizzia

Présentation du projet d'Axione

la proposition d'Axione est relative à la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune. Le projet vise à sécuriser les entrées et sorties de Caumont-sur-Aure ainsi que plusieurs zones sensibles identifiées par le Référent Sécurité. Le document précise que « *votre commune souhaite mettre en place un système de vidéoprotection permettant de visualiser les entrées et sorties de la ville et les zones sujettes à des problèmes de sécurités et de dégradations* ».

La solution proposée repose sur **5 points de visualisation**, incluant **11 caméras** (caméras contextuelles et caméras de lecture automatique des plaques d'immatriculation). Les implantations concernent :

- la **Place de la Mairie**,
- la **Route de Caen**,
- le **Collège Les Sources**,
- l'**École élémentaire**,
- la **Maison Citoyenne / Place Saint-Clair**.

Chaque point a fait l'objet d'une étude d'implantation détaillée, incluant les besoins en alimentation électrique, la proximité des chambres Orange, et les éventuels travaux de génie civil. Le projet prévoit également la création d'un **cœur de réseau sécurisé en mairie**, avec serveur d'enregistrement, station de travail et baie dédiée.

Axione met en avant une architecture évolutive, permettant d'ajouter ultérieurement des caméras supplémentaires grâce à une infrastructure fibre mutualisable. Le document souligne notamment que « *le système de vidéoprotection s'appuiera sur le déploiement de liens optiques, constituant un embryon de réseau pérenne et évolutif* ».

Le coût total de l'offre de base s'élève à **68 878 € HT** (82 653,60 € TTC), auxquels s'ajoutent :

- **16 765 € HT** pour la création de l'infrastructure de collecte optique,

- des **frais annuels de fonctionnement** (redevance fourreaux : 963 € HT ; maintenance préventive : 3 040 € HT ; hotline : 1 100 € HT).

Des options complémentaires sont possibles (visualisation plaques supplémentaires, vues contextuelles additionnelles), pour un montant total de **9 470 € HT** si elles étaient toutes retenues.

Monsieur le Maire précise que la proposition ne tient pas compte des travaux de génie civil nécessaire à l'implantation de la solution.

Présentation du projet Vizzia

Monsieur Louis Finel, de la société Vizzia, présente au conseil les caractéristiques de sa solution (la proposition financière est inférieure de 3000 euros à l'exposé ci-dessous)

Le conseil municipal a entendu la présentation de la société **Vizzia**, entreprise française créée en 2021 et partenaire de plus de 200 collectivités, proposant une solution de vidéoprotection de nouvelle génération. La société a rappelé que sa technologie a été « *développée avec le CNRS* », et qu'elle vise à dépasser les limites des dispositifs traditionnels (réseaux fibre coûteux, hertzien de qualité variable).

La solution repose sur des **bornes 4G/5G brevetées**, intégrant caméras multicapteurs et caméras de lecture automatique des plaques (VPI), connectées à un serveur décentralisé et à un logiciel de supervision permettant la lecture et relecture illimitée. Vizzia met en avant une maintenance continue à distance et un engagement de résultat fondé sur l'effet réseau entre collectivités.

Le plan d'implantation proposé pour Caumont-sur-Aure comprend **5 dispositifs pour 7 caméras**, installés :

- Rue Saint-Martin,
- Route de Caen,
- Collège / Gymnase,
- École élémentaire,
- École maternelle.

Chaque point est alimenté via l'éclairage public et équipé d'une borne VizziaCam V4. Les fiches techniques détaillent les angles de couverture, l'infrarouge (jusqu'à 30 à 50 m selon les sites) et l'autonomie en cas de coupure électrique. Le document précise notamment que « *Borne Vizzia 5W + Camera 20W = 25Wh* », permettant environ 31 heures d'autonomie.

Le coût global de la solution, incluant études, équipements, installation, licences, carte SIM, maintenance et accompagnement, s'élève à **58 998,04 € HT sur 48 mois**, soit un coût annuel par borne de **2 949,90 € HT**. Le plan financier prévoit :

- **Année 1 : 54 198,04 € HT,**
- **Années 2 à 4 : 1 600 € HT par an.**

Monsieur le Maire précise que les aspects techniques d'alimentation électrique sont en attente de validation par le SDEC.

Le conseil a pris acte de la présentation, des enjeux techniques et financiers, ainsi que des étapes nécessaires (pré-étude, études, travaux) des deux projets.

Monsieur le Maire présente les conclusions de l'étude comparative des deux offres

Si la priorité est :

- le budget,
- la rapidité,
- la simplicité,
- une solution efficace pour une commune rurale,

➡ Vizzia est la solution la plus adaptée.

Si la priorité est :

- la qualité d'image maximale,
- la cybersécurité,
- la création d'un réseau fibre communal pérenne,
- l'intégration future d'autres services (IoT, interconnexion bâtiments),

➡ Axione est la solution la plus robuste et la plus évolutive, mais avec un coût nettement supérieur.

Le projet pourra faire l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du dispositif vidéoprotection. Les travaux sont envisagés en 2027.

Le Conseil prend acte, autorise Monsieur le Maire à contracter avec la société Viziia, sous réserve de validation par le SDEC des contraintes d'alimentation électrique, de signer la convention de mise à disposition de l'éclairage public avec le SDEC, de faire valider la solution avec les services de gendarmerie, de la Préfecture et de rechercher toute subvention relative ce projet.

Adoption à l'unanimité.

6. Parcours éducatifs et Jeunesse

6.1 Règlement intérieur de la restauration scolaire

Le projet de modification du règlement intérieur est présenté au Conseil. Les documents ont été envoyés au préalable pour information.

Les modifications portent essentiellement sur les règles relatives à la réservation des repas – art 4 - (et leur annulation en cas d'absence de l'enfant) et sur la gestion des impayés – art 7 plus quelques modifications rédactionnelles des art 2 et 6

Il est proposé la rédaction suivante :

Article 2 – Conditions d'accès

L'accès à la cantine est ouvert aux enfants inscrits dans les écoles de la commune, sous réserve :

- d'une inscription préalable,
- de l'acceptation du présent règlement,
- du respect des modalités de réservation et de paiement.

Article 4 – Réservation des repas

Afin d'assurer une meilleure gestion du service, la réservation des repas se fera à l'année. Les repas réservés seront à régler dès réception de la facture correspondante. Tout impayé entraînera automatiquement l'exclusion de l'enfant pour le mois suivant. Si vous n'êtes pas à jour sur les factures de l'année passée, il n'y aura pas d'inscription possible l'année suivante.

Nous rappelons qu'une fois la réservation faite, toute modification sera impossible, voir très exceptionnelle et toute annulation restera facturée.

En cas d'absence prévisible, toute modification ou annulation doit être exceptionnelle et signalée 48 heures minimum avant la date réservée pour être prise en compte par mail « accueil@caumont-sur-aure.fr ».

En cas d'absence imprévisible (maladie par exemple), les parents doivent prévenir au plus tôt la mairie, par mail de préférence « accueil@caumont-sur-aure.fr » ou par téléphone (au 02.31.77.50.29). Merci de bien vouloir préciser le nom de l'enfant,

prénom, classe fréquentée et le nombre de jours d'absence. Les absences non prévenues par mail en mairie au minimum 1 semaine à l'avance seront facturées. Un jour de carence sera appliqué : Le premier repas du jour d'absence reste facturé (délai trop court pour annuler le repas auprès du prestataire). Le retour de l'enfant à la cantine s'effectue de la même façon sinon le tarif exceptionnel sera appliqué.

Article -6 Modalité de paiement

Les factures sont émises mensuellement

Elles doivent être réglées dans un délai de 30 jours.

Les moyens de paiement acceptés sont :

- prélèvement automatique (merci de fournir un RIB le cas échéant)*
- paiement par virement bancaire*

Article 7 – Impayés et recouvrement

En cas de non-paiement :

- 1. Une relance amiable est adressée à la famille*
- 2. Sans régularisation, une mise en demeure est envoyée*
- 3. Un échéancier peut être proposé sur demande*

À défaut de régularisation :

- le dossier pourra être transmis au Trésor public pour recouvrement,*
- la commune se réserve le droit de refuser toute nouvelle inscription au service.*

En dernier recours, et sauf situation sociale particulière, une suspension temporaire d'accès au service pourra être décidée, après un préavis de 15 jours

Après échanges, le Conseil adopte l'adoption du règlement.

Vote : unanimité

7. Citoyenneté, Sports, Culture et Animation communale

Compte-rendu de Nathale Hanicot

Présentation des actions, animations, manifestations ou projets en cours.

- ▶ 16 mai 2026 : Loto organisé par les pompiers à la salle des fêtes de Caumont à partir de 18h30
- ▶ 30 mai 2026 : journée de la terre organisée par PBI de 10h30 à 22h à Les Monts d'Aunay

- ▶ 31 mai 2026 : Caumont Lanta annulé
- ▶ 05 juin 2026 : Don du sang à la salle des fêtes de 15h30 à 19h
- ▶ 06 juin 2026 : portes ouvertes à l'école de musique du Pré-Bocage de 10h à 12h
- ▶ 27 juin 2026 : Kermesse des écoles
- ▶ 03 juillet 2026 : Bal des collégiens à la salle des fêtes de Caumont
- ▶ 04 et 05 juillet 2026 : Fête St Clair

Le Conseil prend acte.

8. Développement local et attractivité

Compte-rendu de Bérengère Moreau

Présentation des actions menées dans le domaine économique, touristique ou commercial.

Le site internet a été modifié (en attendant une refonte plus complète) : les trombinoscopes de l'ancienne équipe municipale ont été enlevés, certaines adresses mails et téléphones des partenaires ont été mis à jour, ainsi que l'indication des horaires des conseils municipaux.

Le Conseil prend acte.

9. Intercommunalité

9.1 Commissions intracommunautaires – désignation des membres

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de désigner les représentants de la commune dans les commissions intracommunautaires.

Pour information, les membres du conseil communautaire se sont positionnés sur les commissions suivantes

Culture	VCR	Cadre de vie
Chris. LE BOULANGER		
Nathalie HANICOT	Michel Gennevieve	Nathalie HANICOT

Jeunesse	Urbanisme	Dev Eco
		Bérengère MOREAU

Environnement	Assainissement	Voirie	Piscine
	Michel Gennevieve	Michel Gennevieve	Chris. LE BOULANGER
			Nathalie HANICOT

Les candidatures sont présentées et les membres suivants sont désignés :

Culture	VCR	Cadre de vie
Alain CIMINO	Dominique BOUVIER	Delphine POTIER
	Michel LEJEUNE	

Jeunesse	Urbanisme	Dev Eco
Corine BOUVIER	Michel PORET	Christophe RAMARD
Carine LEPREVOST	JM BEZIERS	Nathalie MARIN
Florent CAREL		Michel LEJEUNE

Environnement	Assainissement	Voirie
Françoise BECQUET	Michel LEJEUNE	

Vote : (à compléter)

10. Informations

10.1 Information sur les mandats des conseillers municipaux

Monsieur le Maire rappelle les mandats des différents élus - syndicats et organismes

	SMAEP	STEP Cormolain	SAEPB	SDEC Energie comité Syndical	SEROC	EPIC	Initiative Calvados	Impôts directs PBI
Membre	Chris. LE BOULANGER	Chris. LE BOULANGER	Serge LARUE	Chris. LE BOULANGER	Chris. LE BOULANGER	Chris. LE BOULANGER		Chris. LE BOULANGER
	Serge LARUE							Bérengère MOREAU
Suppléant	Michel Gennevieve	Michel Gennevieve	Chris. LE BOULANGER		Bérengère MOREAU		Chris. LE BOULANGER	Nathalie HANICOT

SIVOM du Caumontais

6 Membres titulaires :
Christophe LE BOULANGER
Michel LEJEUNE
Françoise BECQUET
Michel GENNEVIEVE
Christophe RAMARD
Dominique BOUVIER

6 Membres suppléants :
Bérengère MOREAU
Serge LARUE
Alain CIMINO
Sophie MELLENE
Gilles LAURENT
Jean-Marie BEZIER

10.2 Travaux route de Torigny

- Le département a confirmé la prise en charge de la bande de roulement
- Les travaux de réseau d'EP doivent prendre fin début juin au plus tard
- Le marché doit être lancé et les demandes de subventions déposées
- En l'absence de Sandrine, le dossier prend du retard

10.3 Elections sénatoriales

Monsieur le Maire informe le conseil sur l'organisation des élections des futurs délégués grands électeurs pour l'élection sénatoriales du 28 septembre prochain

- ▶ Les délégués devront être élus le 5 juin
 - ▶ Sur liste paritaire
 - ▶ 7 membres titulaires et 4 suppléants
 - ▶ De chaque commune historique (pas d'obligation d'équilibre cependant)
 - ▶ Vote obligatoire le dimanche 27 septembre (100 euros d'amende)

Le Conseil prend acte des informations.

VI. Clôture de séance

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à (heure).

Le Maire

Christophe LE BOULANGER

Claire TANNEUR